

CANTON DE
CREIL NORD/CREIL SUDARRONDISSEMENT
DE
SENLIS

VILLE DE CREIL

Extrait du

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le 11/06/2026

ID : 060-216001743-20260611-06DEL_CM080626-DE

du lundi 8 juin 2026

CONVOCATION

Date : 2 juin 2026

Affichée le : 2 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le huit juin à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Omar YAQOUB, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En 39
exercice :
Présents : 32
Votants : 37
Pouvoirs : 5
Absent : 2

Étaient présents : M. Omar YAQOUB - M. Abdelaziz RIFI SAIDI - Mme Danielle SOKOLONSKI - M. Amadou KA - Mme Peggy MOUELLÉ - M. Mohamed ASSAMTI - Mme El Hame EL HARCHAOUI - M. Thierno DIALLO - Mme Rosa OULD SAID - M. Amir ZAFAR - Mme Fadhila KEZZOUL - M. Mohamed CAHOUC - M. Marouane BOUJDOUN - Mme Karima BOUHAMIDA - Mme Wanessa TOUATI-AHMED - Mme Patricia RÉGENT - Mme Nazish PERVAIZ - Mme Bénédicte ALHERBE - M. Khadim MBAYE - Mme Nélia CHOUIKHI - M. Ayaovi SEKLE - Mme Sarah YAQOUB - M. Heddi FADHLI - Mme Marieke TAOUK - M. Bienvenu MOUELLÉ - Mme Nabila BEJAOU - M. Ahmed BOUKHALFA - Mme Döndü ALKAYA - M. Emmanuel PERRIN - M. Karim BOUKHACHBA - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME.

LISTE DES DELIBERATIONSAFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :**0 9 JUIN 2026**DELIBERATION PUBLIEE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :**1 1 JUIN 2026****Absents représentés**

Mme SAHNOUNE
M. KA
M. NOUWYNCK
Mme DHOURY-LEHNER
Mme FAZAL

Pouvoir à Mme MOUELLÉ
Pouvoir à Mme SOKOLONSKI
Pouvoir à M. RIFI SAIDI
Pouvoir à M. DEME
Pouvoir à Mme LAMBRE

Absents excusés**Absents non représentés**

M. AKABLI, Mme EL BAKKALI.

Secrétaire de séance : Danielle SOKOLONSKI**6 Approbation du règlement intérieur relatif au fonctionnement de la Commission Consultative des Services Publics Locaux****■ Rapport de présentation :****Omar YAQOUB, Maire**

Lors du Conseil Municipal du 24 avril dernier, les membres de la Commission Consultatives des Services Publics Locaux (CCSPL) ont été désignés.

Pour rappel, cette instance composée d'élus et de représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux a pour rôle d'assurer le suivi des services publics municipaux confiés à des tiers. A ce titre, elle examine notamment les rapports d'activités annuels transmis par les délégués et est consultée pour avis sur tout projet de passation de délégation de service public (avant son lancement par le conseil municipal) ou tout marché de partenariat ainsi que sur tout projet de création régie dotée de l'autonomie financière.

Néanmoins, hormis certaines modalités fixées par les textes, les règles de fonctionnement de cette instance sont librement déterminées par le Conseil Municipal via un règlement intérieur. Celui-ci a notamment pour but de régir les règles de composition, de convocation, de quorum, de participation à distance..., propres à chacune d'elles.

Il vous est donc proposé d'approuver le règlement intérieur annexé à la présente.

■ **Le conseil municipal :**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles
Vu la délibération n°9 du Conseil Municipal en date du 24 avril 2026 relative à la désignation des membres de la
Commission Consultative des Services Publics Locaux,
Vu l'avis de la commission Finances et Synthèse du 27 mai 2026,
Vu le projet de règlement intérieur à intervenir,
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les modalités de fonctionnement de la CCSPL,
Entendu le rapport de présentation,

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le 11/06/2026
ID : 060-216001743-20260611-06DEL_CM080626-DE

■ **Vote**

Votants : 37	Pour : 37	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ **Décide à l'unanimité :**

Article 1^{er} : d'approuver les termes du règlement intérieur relatif au fonctionnement de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

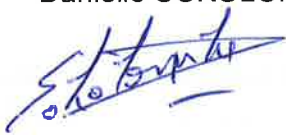
Article 2 : de préciser que ledit règlement intérieur sera communiqué à chaque participant à cette instance.

CREIL, le **11 JUIN 2026**
Pour extrait certifié conforme,

Omar YAQOOB

Maire de Creil
Président de l'ACSO



Danielle SOKOLONSKI

La secrétaire de séance